

Delibération
concernant une
demande de bureau
pour un fab.
de sépulture

L'an 1850 le 20 30e, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, & après la consécration faite par M^r le Maire pour délibérer
sur une demande de M^r le Sous Préfet, tendant à rendre les inconvénients
nécessaires à procurer à un ministre de la culte catholique, une
résidence fixe dans la commune. Le conseil, bien qu'ayant de bonnes intentions
de faire ce qu'il lui serait possible pour le bien être des habitants de la
commune en général, vu le manque de ressources qui prive la
commune pour l'exécution de ce projet, imite le vœu qu'il se
soit vu que dans un temps plus reculé.

Chambitand P. M. P. T.
Mucier
Guillot
Lefquin
Lefquin
Cuvier